



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte d'invalidité

Question écrite n° 75772

Texte de la question

M. Daniel Garrigue appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur sa préoccupation devant les difficultés rencontrées par un nombre de plus en plus important de personnes gravement handicapées qui se voient reconnaître un taux d'incapacité de 79 % alors qu'à l'évidence la reconnaissance d'un taux supérieur serait justifié. Cette tendance, qui répond peut-être à des préoccupations budgétaires, place les intéressés dans une situation économique très difficile et ne leur permet même pas d'obtenir certains droits indispensables pour la vie courante tels que l'obtention d'une carte de stationnement. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures elle envisage de prendre pour éviter, qu'à un point de taux d'incapacité près, les conséquences soient d'une ampleur aussi considérable, notamment quand il s'agit d'une simple carte de stationnement et s'il ne conviendrait pas de prévoir des dispositions un peu plus différenciées.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Garrigue](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75772

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3842

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)